

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Virna Conti, Stéphane Florey,
Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Patrick Lussi,
Marc Falquet, Eric Leyvraz, Patrick Hulliger,
Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer*

Date de dépôt : 9 mars 2020

Proposition de motion

pour des bibliothèques universitaires avec des horaires mieux adaptés aux besoins des utilisateurs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la saturation des bibliothèques universitaires ;
- la difficulté pour les étudiants de trouver une place libre dans les bibliothèques, particulièrement avant les sessions d'examens ;
- les files d'attente parfois observées à l'entrée des salles de lecture ;
- le succès des bibliothèques universitaires auprès des personnes de l'extérieur ;
- le besoin pour les étudiants de disposer d'une place au calme pour leurs révisions ;
- le respect du principe de l'autonomie académique,

invite le Conseil d'Etat

à prendre contact avec le rectorat en vue d'instaurer des horaires d'ouverture des bibliothèques correspondant aux besoins des utilisateurs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La fréquentation des bibliothèques universitaires ne désemplit pas. A l'approche des sessions d'examens, ces espaces accueillent des centaines d'étudiants venus s'adonner à de studieuses révisions. Lors de ces périodes d'intense activité, des files d'attente se forment aux entrées des bibliothèques dès 8 heures du matin. Pour ne rien arranger, des secteurs dans les bibliothèques sont parfois réquisitionnés pour faire passer des examens ou des évaluations.

Faute de place, des étudiants ne peuvent malheureusement pas accéder aux bibliothèques et profiter de leur cadre propice à la réflexion. Les bibliothèques sont, de manière générale, plus remplies pour le silence qui y règne que pour l'emprunt. « Victime » de son succès, la bibliothèque d'Uni Mail est non seulement fréquentée par les étudiants universitaires mais également par des collégiens venus profiter d'infrastructures mieux équipées et disposant d'horaires sensiblement plus étendus que ceux des bibliothèques des collèges. De son côté, la bibliothèque du Centre médical universitaire connaît une importante fréquentation par les collégiens le week-end. En outre, comme les entrées ne sont pas contrôlées, de nombreux lecteurs non membres de la communauté universitaire fréquentent également les bibliothèques.

Malgré leur élargissement il y a six ans, les horaires d'ouverture actuels des bibliothèques universitaires ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins des étudiants, particulièrement lors et à l'approche des périodes d'examens. C'est pourquoi la présente proposition de motion demande, dans le respect du principe de l'autonomie académique, que le Conseil d'Etat prenne contact avec le rectorat en vue d'instaurer des horaires d'ouverture des bibliothèques correspondant aux besoins des utilisateurs.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.